

Enquête sur les rythmes scolaires

En lien avec le ou les conseils d'école, votre commune a demandé et obtenu du directeur académique l'autorisation de la mise en œuvre, dès cette rentrée, de la semaine scolaire de quatre jours à l'école ou dans les écoles publiques de votre territoire, conformément à la possibilité offerte par le décret du 27 juin 2017.

Dans ce nouveau contexte, l'AMF souhaite mener en propre une nouvelle courte enquête auprès des maires et présidents d'intercommunalité compétente, afin de mesurer les impacts organisationnels et financiers de ce choix.

Les résultats d'une telle enquête, en parallèle de celle qui est menée auprès des communes et intercommunalités dont les écoles continuent d'appliquer la réforme de 2013, ont vocation à alimenter l'AMF dans le cadre des futures négociations avec le ministère de l'Education nationale et la CNAF, notamment en vue de la préparation de la rentrée de 2018, tant sur le plan organisationnel que financier.

Vos réponses nous sont donc **indispensables**. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir compléter, **au plus tard le 30 septembre 2017**, notre questionnaire en ligne, accessible [en cliquant sur ce lien](#).

La réponse à ce questionnaire ne devrait vous prendre que **5 min environ**.

Dans le cas où votre commune n'aurait plus la compétence relative à l'organisation des activités extrascolaires (jours sans école dont le mercredi), nous vous remercions de bien vouloir transmettre ce mail au président de l'EPCI compétent (syndicat ou communauté) pour que celui-ci puisse y répondre.

Pour toute information relative à cette enquête, vous pouvez joindre Corinne Vitte au 01 44 18 13 72 ou par mail dasoces@amf.asso.fr.

Les résultats des deux enquêtes seront dévoilés lors de l'atelier "école" du 100^{ème} Congrès des maires, le mercredi 22 novembre, de 9h30 à 12h30.

En vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame le maire, Monsieur le maire, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Rollon MOUCHEL-BLAISOT

Directeur général de l'AMF

Lien vers l'enquête : http://www.amf.asso.fr/Formulaires/index.asp?FOR_N_ID=64&refer=bo